Actions éducatives

Le Département de la Meuse accorde des subventions pour soutenir les actions éducatives des collèges publics et privés du territoire.

Publié le 30 juin 2020

Un soutien départemental pour tous

Des subventions sont accordées par le Département pour participer aux actions éducatives, culturelles et sportives des collèges publics et privés sur l'ensemble du territoire.

Ces subventions permettent de couvrir les frais de déplacements des sorties scolaires, le fonds d'innovation, le cinéma (entrée et déplacement), la piscine (entrée et déplacement), les ateliers artistiques, les sections de jeunes sapeurs-pompiers et les voyages en Europe.

Le Département intervient financièrement en soutien des actions éducatives et pédagogiques proposés par les collèges meusiens à hauteur de 210 000 € en moyenne par an.

CONTACT

SERVICE COLLÈGES

0329457856
ITINÉRAIRE

Hôtel du Département
Place Pierre-François Gossin
BP 50514
55012 BAR LE DUC

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55